



École
nationale
des
chartes

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2020

Projet de délibération n°2020 – 008 : exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants internationaux assujettis aux droits différenciés.

Vu l'article R719-50 du code de l'éducation modifié par le décret n°2019-344 du 19 avril 2019,

Vu la motion du Conseil d'administration de l'Université PSL approuvée le 27 février 2020,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 11 mars 2020,

DECIDE

l'exonération partielle des droits d'inscription du diplôme de master, pour les étudiants étrangers hors Union européenne, au titre de l'année universitaire 2020-2021.

Nombre de votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

PSL ★

Le président du conseil d'administration de
l'École nationale des chartes

Louis GAUTIER

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 21 53
formation.continue@
chartes.psl.eu